

5
REPUBLIQUE MALGACHE
Fahafahana-Tanindrazana-Fandrosoana

MINISTERE DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DE LA RECHERCHE ECONOMIQUE

AM/RJE

CEPED
CENTRE FRANCAIS DE LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT

15, rue de l'École-de-médecine

75270 PARIS CEDEX 06

Tél. ~~47 46 88 99 41 17~~ SUR

LA VALIDITE DES RENSEIGNEMENTS
FOURNIS PAR LES MONOGRAPHIES DE
CANTONS ET DE SOUS-PREFECTURES

Les premiers résultats des enquêtes effectuées par l'I.N.S.R.E. sur le terrain avec des méthodes objectives, par pesée, mesures à la chaîne et à la boussole, par comptage etc... se sont révélés tellement différents des chiffres traditionnellement présentés par les services et utilisés en vue de la planification que l'INSRE a été amené à procéder à un examen critique de la documentation utilisée jusqu'alors. Il est vite apparu que les rapports des chefs de district et des chefs de canton établis depuis de nombreuses années étaient le plus souvent à la base de la documentation traditionnelle.

En accord avec le Ministre de l'Intérieur dès 1963, l'INSRE systématisait la présentation de la partie chiffrée de ces monographies de canton ou de sous-préfecture afin de procéder à une analyse des renseignements qui y figuraient.

Cette analyse a porté surtout sur la démographie et l'agriculture.

DEMOGRAPHIE -

De l'examen et de la totalisation des chiffres fournis par les monographies établies, soit à l'échelon sous-préfecture, soit à l'échelon canton, il résulte un accroissement de la population de Madagascar qui ne peut être accepté par les statisticiens démographes.

Ces monographies aboutissent aux résultats ci-après :

	Nombre en milliers	Taux d'accroissement annuel
Population au 1/1/ 1959	5.099	+ 3,9%
1960	5.298	+ 3,7%
1961	5.495	+ 3,0%
1962	5.658	+ 3,6%
1963	5.862	+ 4,1%
1964	6.102	

.../...

soit un accroissement annuel moyen de 1959 à 1964 égal à 3,65%

Or, l'accroissement constaté lors des études faites sur la natalité et la mortalité ainsi que sur l'analyse par sexe et âge de la population, est vraisemblablement de 2,6% par an, résultant d'un taux de natalité générale voisin de 44% et d'un taux de mortalité générale d'environ 18‰.

L'examen détaillé par sous-préfecture et canton montre que les taux d'accroissement sont évidemment très variables et qu'il est assez courant de voir des sous-préfectures s'accroître de 10, 15 voire 20% en 1 an et des cantons augmenter jusqu'à plus de 36% en une seule année !!!.

L'étude des cas particuliers montre que de toute manière on aboutit souvent à des incohérences. Par exemple, la province de Tananarive serait passée de 1.378.000 habitants au 1/1/63 à 1.452.000 au 1/1/64 - soit une augmentation de 74.000. Or, l'état civil ne fait état cette année que de 65.000 naissances et 17.000 décès soit une augmentation naturelle de 48.000 âmes de laquelle il faut déduire 2.500 pour tenir compte du départ d'un certain nombre d'étrangers soit 45.500 personnes supplémentaires. On pourrait être tenté de penser que l'écart entre 74.000 et 45.500 provient d'une sous-déclaration à l'état civil, ce qui d'ailleurs à priori devrait être écarté, les enquêtes démographiques réalisées par l'INSRE ayant démontré que pour la province de Tananarive, l'état civil est relativement valable. Toutefois pour vérifier cette hypothèse et en supposant ce qui est absurde que seules les naissances sont mal déclarées, il faudrait admettre que 74.000 - 45.500 soit 28.500 d'entre elles ne l'ont pas été. (Il faudrait d'ailleurs en trouver davantage si les décès, eux aussi, étaient mal déclarés). Mais alors cela signifierait que les femmes de la province de Tananarive auraient mis au monde 93.500 enfants. Tous les records de fécondité seraient alors pulvérisés et le taux de natalité générale passerait à 6,8% taux qui n'a jamais été constaté dans le monde.

On pourrait alors penser que les accroissements résultant des dénombrements administratifs /artificiellement gonflés par suite d'une amélioration de ces dénombrements retrouvant chaque année des individus qui avaient échappé jusqu'ici aux recensements. Outre que dans certaines régions les enquêtes par sondage réalisées par l'INSRE ait montré qu'en 1960-1961, la réalité était déjà assez proche du dénombrement administratif qui s'appuyait

alors sur la partie démographique des "Boky" mis d'ailleurs en place par l'INSRE lors de la mécanisation des rôles de la fiscalité rurale, un examen approfondi ne permet généralement pas de retenir cette explication. D'une part, l'écart constaté entre l'accroissement probable et celui résultant des dénombrements dure depuis trop longtemps et surtout d'autre part, dans cette hypothèse il semblerait logique de penser que l'amélioration suivant une loi de rendement décroissant ne pourrait aller qu'en diminuant au fur et à mesure que l'on tendrait vers la perfection alors que l'examen des taux successifs ne montre pas cette tendance.

Enfin une simple critique des monographies de canton entraîne automatiquement de nombreux doutes sur l'amélioration de la qualité des dénombrements. En effet, il faut souligner qu'un certain nombre de caractéristiques démographiques qu'il est relativement aisé de vérifier ne se retrouvent nullement dans les dénombrements. Par exemple, il est certain que les groupes d'âge 0 à 14 ans et 15 à 20 ans sont très mal évalués. Déjà, le 1er groupe porte sur 15 années et le second seulement sur 6, en outre le second groupe a été affecté par la mortalité bien plus longtemps que le premier et enfin il a été conçu par des générations qui en 1945-1950 étaient nettement moins nombreuses et dont l'état sanitaire n'avait pu profiter des progrès réalisés depuis lors. Il en résulte que le groupe 15 à 20 ans ne devrait être qu'environ 25% du groupe des moins de 15 ans. Pour l'ensemble de l'Ile, les évaluations administratives donnent une proportion de 43%. Pour certaines provinces, ce chiffre s'élève à 54%. Il y a des sous-préfectures qui donnent même des taux de 140%. Au niveau du canton où les compensations ne jouent plus, on tombe dans l'aberration avec des taux de l'ordre de 250%.

Un autre critère qui pourrait être retenu est le taux de masculinité. Pour le groupe 0-14 ans où les migrations ne sont pas très sensibles, on devrait obtenir un taux d'environ 100. Certaines sous-préfectures arrivent à 150 et des cantons avoisinent 200 ce qui est absolument impossible.

Il est donc évident qu'en matière démographique, les chefs de canton et ensuite les sous-préfets ne peuvent (dans l'état actuel des choses) fournir des renseignements qui puissent être utilisés valablement.

.../...

AGRICULTURE -

Il semble que dans le domaine de production agricole, la situation soit encore pire. Un tableau qui est rempli au niveau des chefs de canton, compilé et corrigé par les sous-préfets, revu et aménagé par les autorités provinciales et enfin repris par les responsables de l'Agriculture, donne pour les principales cultures les superficies, les productions et les rendements à l'hectare. Au niveau de base, le simple examen des documents rédigés par les chefs de canton aidés par les moniteurs et conducteurs d'agriculture prouve que les statistiques agricoles ne peuvent avoir la moindre valeur. Les erreurs les plus grossières figurent sur les monographies des cantons et ne sont même pas relevées ou corrigées par les sous-préfets. Il est courant de trouver : Pommes de terre - S : superficie en hectares - 17 hectares ; P : production en tonnes - 350 tonnes ; R : rendement à l'hectare - 2 tonnes. Ce genre d'erreurs est extrêmement fréquent. En 1963, les monographies ont été vérifiées systématiquement, les erreurs dans le simple calcul $P/S = R$ ne dépassant pas 10% en + ou en - n'ont pas été comptées comme erreur. Les erreurs étaient de 1441 pou 540 cantons, la plupart étant très grossières, du type 1200 hectares produisant 3,2 tonnes à l'hectare donnent 19 tonnes 200 au total.

A côté de cette vérification purement arithmétique, des contrôles de vraisemblance ont été effectués. Quand les divisions ou multiplications étaient correctes, il était courant de trouver des rendements absolument aberrants. Par exemple pour le riz, les rendements s'élevaient de 5 Kgs. à l'hectare à 399,650 tonnes, pour le maïs de 20 Kgs. à 20 tonnes, pour les haricots de 20 Kgs à 750 tonnes, pour le manioc de 2 Kgs à 105 tonnes etc.. Au niveau de la sous-préfecture où les diverses erreurs se compensaient, ces anomalies étaient déjà moins marquées et au niveau de la province, les chiffres ne paraissaient plus invraisemblables. Mais il est évident que dans ces conditions ils ne peuvent absolument rien signifier et qu'il est parfaitement illusoire de vouloir les utiliser.

CONCLUSION -

Il est inutile de vouloir tirer des monographies des renseignements que dans l'état actuel des choses, les chefs de canton sont manifestement in-

.../...

capables de produire. Le fait qu'au niveau de la sous-préfecture, des compensations, des rectifications soient effectuées sur la simple influence de données généralement subjectives et qu'ensuite des regroupements soient réalisés au niveau des Ministères en faisant intervenir en vue d'améliorations hypothétiques des éléments tout aussi artificiels et subjectifs que ceux qui ont présidé à l'établissement des rapports aux niveaux inférieurs. ce fait donc ne peut en aucun cas apporter une exactitude quelconque à des informations aussi fantaisistes. Si l'utilisation des chiffres résultant de ces amalgames, manipulations et supputations est à proscrire formellement pour l'instant, il ne paraît pas opportun de décider d'abandonner les parties chiffrées des monographies. Il faut au contraire tenter de les améliorer. Il semble que l'action des sous-préfets doive dans ce domaine être prépondérante.

L'à peu près, la fantaisie et le verbiage ne peuvent être tolérés lorsque l'avenir de tout un peuple en dépend.